



Conseil national
de l'information statistique

**Réunion de la commission Emploi, qualification et revenus du travail
du 16 octobre 2009**

SYNTHÈSE

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » s'est réunie le 16 octobre sous la présidence de Raoul Briet. La réunion a été consacrée pour l'essentiel à l'évolution du système d'information sur l'emploi et le chômage. Sylvie Lagarde et Béatrice Sedillot ont ainsi présenté des travaux réalisés ou en cours, qui s'inscrivent très largement dans le cadre des recommandations du rapport « Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir » de Jean-Baptiste de Foucauld. Celui-ci, comme tous les intervenants, a salué le travail accompli par l'Insee et la Dares. Tous ont néanmoins insisté sur la nécessité de poursuivre l'effort en particulier en ce qui concerne la communication et la mesure des trajectoires. Sylvie Lagarde et Corinne Prost ont ensuite exposé les grandes lignes du plan d'action relatif à l'enquête emploi. Celui-ci sera parachevé avec la mise en place d'une enquête emploi totalement renouée en 2013 dont l'échantillon est augmenté de 50% et ce dès mi-2010.

Le programme 2010 sera marqué par les demandes européennes ou internationales pour l'Insee et la Dares, l'évaluation des politiques publiques pour la Dares et le transfert du recouvrement à l'Acoss pour Pôle emploi. Enfin Jean-Pierre Le Gléau a fait un bref point juridique sur l'accès aux données individuelles. Les sept enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.

Bon nombre des recommandations du rapport de Foucauld ont été prises en compte par l'Insee et la Dares ou sont en voie de l'être. Ainsi, le contenu des publications s'est élargi avec l'intégration de nouveaux indicateurs préconisés et, pour la Dares et Pôle emploi, la prise en compte des nouvelles catégories de demandeurs d'emploi. L'*Informations rapides* publiée trimestriellement par l'Insee qui intégrait, dès décembre 2007, des informations sur le halo du chômage et le sous-emploi, s'est encore enrichie (taux d'emploi en équivalent temps plein, taux d'emploi à temps complet, à temps partiel,...). De plus, les éléments constituant le halo du chômage paraissent, chaque année, dans l'*Insee-Résultats* de l'enquête emploi. La publication Dares-Pôle emploi qui fournit chaque mois le nombre d'inscrits par catégorie de demandeurs d'emploi s'est fortement enrichie. Au-delà des évolutions de chacune des catégories de demandeurs d'emploi, elle comprend des ventilations par sexe, âge et région. Elle diffuse aussi des données sur l'ancienneté d'inscription, l'indemnisation, les flux d'entrée et de sortie et les offres d'emploi collectées et satisfaites. Par ailleurs, l'Insee et la Dares publient désormais, chaque année, en collaboration, un bilan synthétique de l'évolution du marché du travail au cours de la dernière année, avec mise en perspective des principaux indicateurs. En revanche, quelques indicateurs préconisés n'ont pu être mis en œuvre à ce stade (ex : types de contrats des demandeurs d'emploi en activité réduite) ou se sont révélés trop complexes à mettre en œuvre pour être retenus.

Les dispositifs statistiques ont également évolué ou évolueront prochainement et des expertises ont été conduites même si beaucoup reste encore à faire pour bien connaître les offres d'emploi, les emplois vacants, le sentiment d'insécurité de l'emploi, les trajectoires,... Par ailleurs, des études ont été menées sur la notion de temps choisi (*Insee-Référence* emploi d'octobre 2008), sur les typologies de trajectoires des 25-49 ans (à partir de l'enquête emploi). D'autres sont en cours sur les parcours sur le marché du travail à partir de l'appariement du panel DADS et du fichier historique des demandeurs d'emploi. Des éléments sur les transitions entre situations sur le marché du travail paraissent chaque année depuis 2008 dans *France Portrait social*. En revanche, si la mesure de la qualité de l'emploi et de l'emploi décent demeure une des préoccupations des services producteurs, son avancement

dépend surtout des travaux du groupe de travail ad hoc BIT/Nations unies/Eurostat. Des travaux méthodologiques sur l'utilisation de l'enquête emploi en panel, préalables à l'élaboration d'indicateurs sur la récurrence du chômage, ont également été réalisés et une réflexion a lieu au sein de l'Insee quant à l'introduction des concepts BIT dans les enquêtes annuelles du recensement.

Jean-Baptiste de Foucauld qui introduisait la discussion, comme tous les intervenants, partenaires sociaux ou membres d'associations, a souligné l'importance du travail accompli par l'Insee et la Dares en une année. Tous ont encouragé les services producteurs à poursuivre l'effort engagé en particulier dans le domaine de la communication. Le rapport de Foucauld recommandait effectivement avec force de faire du chômage BIT l'indicateur de référence conjoncturel sur le chômage et de mettre tout en œuvre pour lever au mieux les ambiguïtés, régnant tant au sein du grand public que parmi les journalistes, entre les notions de demandeur d'emploi et de chômeur. Sur ce point, la confusion demeure. La Dares a bien modifié le titre de sa publication mensuelle et y a inséré un encadré spécifique. Pour établir un meilleur équilibre dans les reprises par la presse, l'Insee envisage, dans le cadre de la refonte de l'enquête emploi, de publier un taux de chômage chaque mois. La plupart des intervenants doutent que cela suffise à résoudre le problème de la focalisation excessive portée sur les données relatives à la seule catégorie A des demandeurs d'emploi. Ils incitent l'Insee et la Dares à mener une politique plus proactive vis à vis des journalistes. Par ailleurs, la réduction de *l'Informations rapides* à deux pages et le report des informations détaillées au site internet de l'Insee rend l'accès plus difficile à des données certes plus riches. Quelques avancées ont néanmoins été enregistrées en matière de communication : les définitions des différents concepts utilisés figurent maintenant dans toutes les publications, la Dares et l'Insee diffusent régulièrement sur leurs sites respectifs un calendrier quadrimestriel de leurs publications.

Sylvie Lagarde et Corinne Prost ont ensuite exposé les grandes lignes du plan d'action relatif à l'enquête emploi. Les travaux méthodologiques menés sur l'enquête auprès des non-répondants de l'enquête emploi de l'ensemble de l'année 2007 ont confirmé ceux qui avaient été présentés sur le seul 1^{er} trimestre 2007 en novembre 2007. Il en ressort que les non-répondants sont surtout des actifs occupés fréquemment absents de leur domicile et qui vivent plutôt seuls. Aussi, la réintégration des répondants à l'enquête non-répondants dans les résultats de l'enquête emploi fait-elle baisser le taux de chômage de 0,1 point. Les travaux méthodologiques ont montré que cette réintégration améliorerait la représentativité de l'échantillon. Par ailleurs, pour comprendre pourquoi l'enquête emploi fait ressortir un nombre d'inscrits à Pôle emploi significativement inférieur aux statistiques de Pôle emploi, l'Insee conduit, à des fins purement méthodologiques, des appariements entre enquête emploi et fichier historique des demandeurs d'emploi. Enfin, une enquête emploi rénovée sera mise en œuvre en 2013. L'élargissement de son échantillon de 50% dès mi 2010 permettra d'accroître sa précision. La qualité de ses données profitera notamment des améliorations apportées au questionnaire et à la codification des professions et diplômes. Les Dom seront intégrés dans l'ensemble du processus d'enquête. L'exploitation de cette enquête sera mensualisée afin de publier des taux de chômage BIT chaque mois (données trimestrielles glissantes). L'enquête emploi rénovée a obtenu un avis d'opportunité favorable.

Plus largement, le programme 2010 présenté à la commission Emploi, qualification et revenus du travail sera structuré, pour l'Insee, par la demande européenne ou internationale et la demande locale ; pour la Dares, par l'évaluation des politiques publiques. Pôle emploi sera, quant à lui, mobilisé par la mise en convergence des systèmes issus de l'ANPE et de l'Assurance chômage et par le transfert du recouvrement à l'Acoss.

Jean-Pierre Le Gléau a fait un point d'information juridique sur les accès aux sources administratives et aux fichiers de données individuelles. C'est le comité du secret, qui, en levant le secret des informations, permet aux utilisateurs qui lui en font la demande d'accéder aux données individuelles. Toutefois, l'Insee et les services statistiques ministériels peuvent accéder aux données individuelles administratives par une procédure simplifiée (article 7bis de la loi de 1951). Ainsi, la commission a accordé un avis favorable à la demande formulée par le Crest d'accès aux données des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) et aux données des DADS.

Enfin le président, après avoir entendu la commission, a accordé un avis d'opportunité favorable aux six enquêtes, outre l'enquête emploi, qui étaient présentées.